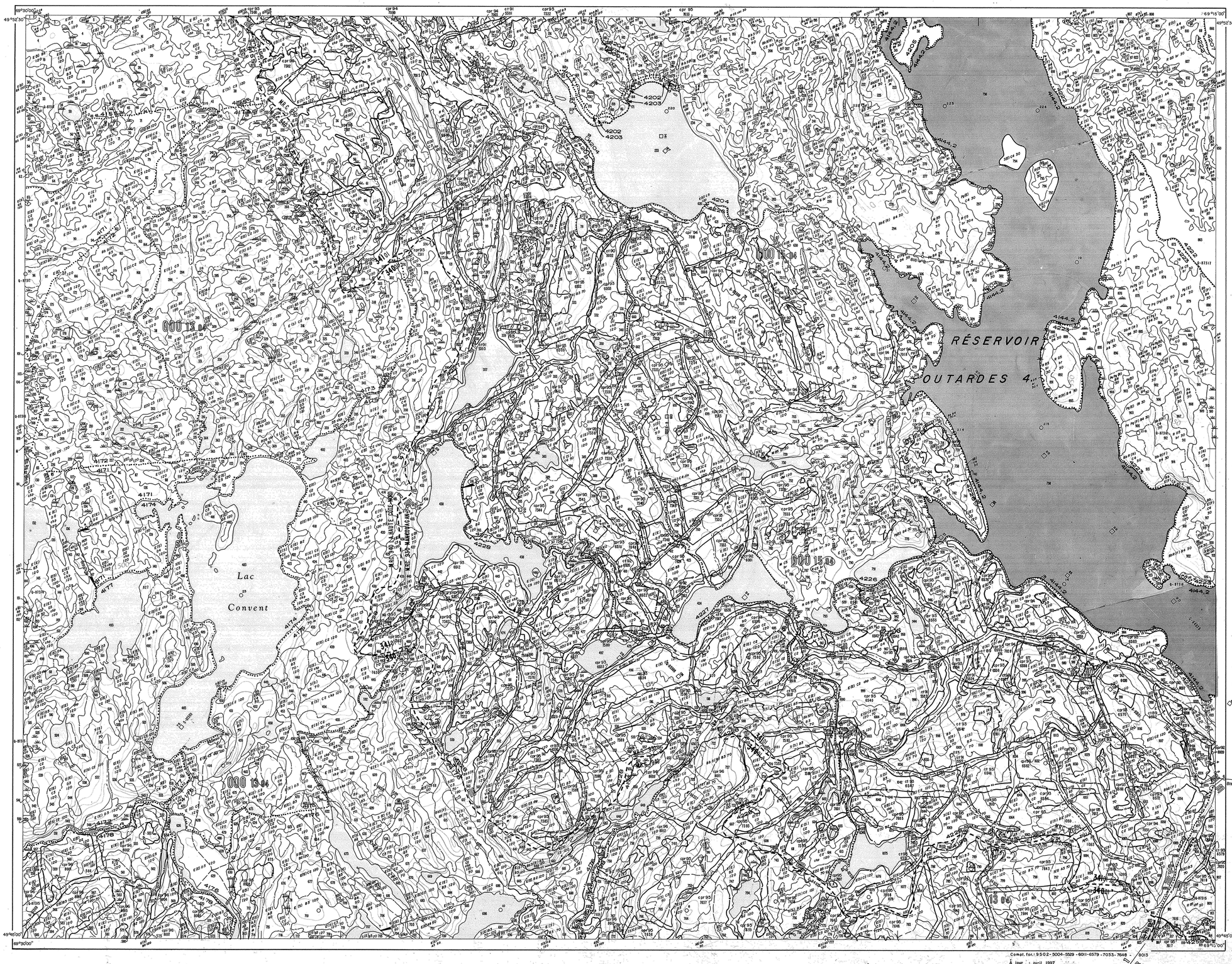

Compt. for.: 9 502 - 5004 - 5529 - 6011 - 6579 - 7033 - 7648 - 9013

À jour : avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe partielle
Dégagé partiel (dégagé ou à jour)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Cabane cantonnière

N.B. Ces interventions n'impliquent aucune perturbation et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze (mélèze)
— — à cèdre (plantation)
Pessière
— — à épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pruche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze
— — à pruche
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — — (pin rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — — — — avec thuya (cèdre)
— — — — — avec mélèze
— — — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — — avec pruche
— — — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — — avec pruche
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — — avec pruche
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélézin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou rouge
— — à pin rouge
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze hybrides)
— — (plantation de mélèze européen)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris
— — — — — — avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
— — — — — — avec résineux
— — — — — — avec sapin
— — — — — — avec épinette noire ou rouge
Bouleau blanc
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
Bouleau à bouleau jaunes avec résineux
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
Peuplier avec sapin
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
Épinette rouge résineux
Épinettes résineux
Mélangés d'essences tolérants
— — — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
(plantation)
Bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
Peuplier
Érablière
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
— — à peuplier
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride
— — de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle par épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlé partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes: C) 1-5 50 % — @ 50-99 %

ORIGINE

Coupe totale
Chablis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE
0 (vide)	0-30 ans
30	31-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
120	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
90-30	30-90
120-30	30-120
90-50	50-90
120-50	50-120
120-70	70-120

FORÊT HÉTÉRIENNE

Jeune inégalienne: Peuplé dominance de feuil. tolérants, peuplé de tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements, peuplé de tiges entre 0 et 60 ans.

Vieilleuse inégalienne: Peuplé dominance de feuil. tolérants, peuplé de tiges entre plus de 90 ans. Autres peuplements, peuplé de tiges ent plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1	2	3	4	5	6
	0-5m	5m	7m	9m	11m	14m
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	*
Forte	61 à 90 %	**
Abrupte	91% et plus	***

Superficie minorée de pentes > 31%

N.B. Les classes de pente sont indiquées sous les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

9 R1 C3 sp 50 m 0
— densité
— hauteur
— classe de pente
— classe d'âge
— perturbation
— type de couvert
— classe de densité
— sous groupe d'essences
— groupement d'essences

R C5 mR 90 E
— classe de perm
— perturbation
— classe de hauteur
— origine
— classe d'âge
— classe de densité
— type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : CONSULTANTS D.G.N. INC.
SIGNATURE : Jacques A. Lachance

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

B16 V-1

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 9
Unité de gestion — 93
Unité d'aménagement — -2
Unité de sondage — 1*
Mode de tenure ou de gestion — 000
Bloc d'aménagement — 15
Concessionnaire ou autres — 04
Bassin hydrographique — 34101*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité — 97900
Division de recensement
Municipalité
Codostre
Parcelle — 4199*
Région écologique — 11a

Municipalité régionale de comté M.R.C. 930 MANICOUAGAN*

* Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière { Photographie aérienne : 1987
Année de publication : 1988
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 15/6/87
Déclinaison magnétique 22° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22K-4	22K-3	22K-2	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22F-13	22F-14	22F-15	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22F-12	22F-11	22F-10	

22 F/14 S. O.